



PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE



Booster votre politique de rémunération
en sécurisant la retraite de vos salariés

VOS ENJEUX

Plus de 80% des français se disent inquiets pour leur propre retraite, principalement par crainte de manquer d'argent.*

Une préoccupation grandissante, dans un environnement marqué par les incertitudes économiques, les évolutions réglementaires, les perspectives de transformations sociétales spécifiques au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire...

Sécuriser vos salariés face à l'avenir est devenu un axe indispensable de reconnaissance.

*Baromètre 2021 « Les Français, l'épargne et la retraite »

NOS CONVICTIONS

Chez Harmonie Mutuelle ESS, nous sommes convaincus que la contribution de l'entreprise à la préparation de la retraite de ses salariés, représente un levier de management et de fidélisation des collaborateurs !

Bien au-delà de l'aspect financier d'un tel dispositif face au défi permanent de préservation du potentiel humain, seul Harmonie Mutuelle ESS, 100% expert sur les structures de l'Économie Sociale et Solidaire :

- » vous apportera une vision globale et vertueuse face aux enjeux de la politique RH et sociale de l'entreprise ;
- » vous accompagnera sur les solutions spécifiquement adaptées au profil de vos salariés.



NOTRE SOLUTION PER OBLIGATOIRE

À partir d'un diagnostic de la situation de votre entreprise et en fonction des objectifs fixés, votre conseiller en protection sociale vous accompagne pour mettre en place une solution d'épargne retraite performante et personnalisée.

Le PERO, un outil indispensable de votre politique RH et sociale, souple et facile à mettre en place.

UNE SOLUTION *clé en main*

» Conception sur mesure



- ! La possibilité de faire bénéficier à l'ensemble des salariés ou seulement à une catégorie objective.
- ! Une contribution obligatoire de l'employeur et des versements facultatifs des salariés (avec déduction fiscale)

» Gestion responsable



- ! Gestion libre ou gestion pilotée à horizon sur 3 profils d'investissement : le profil équilibre est le profil par défaut. Les salariés ont la possibilité de modifier leur profil à tout moment vers un profil prudent ou dynamique.
- ! Gestion basée sur un fonds euro assuré par le Crédit Agricole, reconnu pour sa robustesse et parmi les meilleurs du marché, ainsi que 4 Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) rigoureusement sélectionnés par OFI Invest, gestionnaire d'actifs du groupe VYV et par Amundi Asset Management. Ces fonds répondent à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et labellisés.



» Solution flexible

- ! Choix entre le versement d'une rente ou d'un capital au départ à la retraite, selon les types de versements.
- ! Possibilité de débloquer le capital de manière anticipée selon les événements de vie.

LES BÉNÉFICES POUR *votre structure*

L'Épargne Retraite vous permettra de :



! Préserver votre budget en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux.

Les versements obligatoires de l'employeur sont déductibles du bénéfice imposable si la structure est soumise à l'IS, exonérés de cotisations de Sécurité sociale, et bénéficient d'un taux de forfait social réduit à 16% (selon conditions réglementaires et dans la limite des plafonds légaux).

! Développer votre marque employeur en aidant vos salariés à cotiser pour la retraite avec une efficacité supérieure à une prime.

! Bénéficier d'un socle commun pour l'ensemble de vos contrats et futurs dispositifs d'Épargne Retraite (transférabilité, harmonisation des règles d'alimentation et de fiscalité, ...).

! Disposer d'un accompagnement juridique et fiscal pour piloter vos dispositifs de protection sociale.

LES BÉNÉFICES POUR *vos salariés*

4 bénéfices concrets pour vos salariés :



! Disposer d'un complément de revenus alimenté entièrement ou en partie par votre structure et d'un capital, pour préparer sereinement leur retraite.

! Gérer son épargne retraite sur un seul et même socle et grâce à une interface digitale dédiée.

! Alimenter son compte, par des versements volontaires, ou des jours provenant d'un CET ou de congés non pris, en complément des versements obligatoires, déductibles du revenu imposable.

! Bénéficier d'une épargne retraite acquise quel que soit le déroulement de la carrière, avec plusieurs cas de déblocages anticipés des fonds et un large choix d'options de rentes.

Les exclusivités de notre solution



HARMONIE MUTUELLE ESS, LE SPÉCIALISTE EN PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉ AUX ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire et Entreprise Mutualiste à Mission, Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV, a toujours été créatrice de valeur pour la société.

Sa vocation non lucrative et son ancrage dans les territoires lui permettent d'œuvrer pour l'accès aux soins, une protection sociale étendue et une société de solidarités.

Harmonie Mutuelle ESS a l'ambition d'être le partenaire privilégié des employeurs et salariés du secteur de l'ESS pour les protéger et les soutenir dans leurs parcours de vie professionnels et personnels.

Forte de l'expérience de ses équipes dédiées à l'accompagnement en Protection sociale des structures de l'ESS, Harmonie Mutuelle ESS crée les conditions d'un accompagnement au quotidien qui leur permet d'être actrices de leur protection sociale tout en restant mobilisées sur leur rôle essentiel d'utilité sociale.

UNE GESTION FINANCIÈRE DES FCPE ASSURÉE PAR OFI INVEST ASSET MANAGEMENT, GESTIONNAIRE D'ACTIFS DU GROUPE VYV

Ofi Invest est le 5ème groupe français de gestion d'actifs avec 203,3 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin juin 2024.

Issu du monde mutualiste, OFI Invest porte au travers de sa politique d'investisseur responsable et engagé les valeurs du Groupe VYV.

L'APPUI DE CREDIT AGRICOLE ASSURANCES EN TANT QUE GESTIONNAIRE ET ASSUREUR DU CONTRAT

Expert de l'assurance retraite collective pour la gestion des comptes salariés.



rendez-vous sur

harmonie-mutuelle.fr/ess

Distributeur :

HARMONIE MUTUELLE - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

Co-concepteur de l'offre :

VYV PROTECTION AVENIR - Société par actions simplifiée au capital de 9.500.000 € et immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 19008179, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09. - Siège social : 62-68, rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris. RCS Paris 853 494 722.

Gestionnaires des FCPE :

OFI INVEST - Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 920 962,59 euros, dont le siège social est au 20-22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 412 563 058.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT - Amundi AM: Société par Actions Simplifiée* (SAS)

Société de gestion d'actifs approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le no.GP 04000036

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 437 574 452.

Assureur et gestionnaire du fonds euro :

CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE - Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, filiale de Crédit Agricole Assurances - S.A. au capital de 319 116 250 €. RCS Paris 905 383 667. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris.



AVANÇONS collectif

